

PATRIMOINE CULTUREL DE THORAME-HAUTE

Association loi 1901. Fondée en 1991. Siège social : Notre-Dame du Serret 04170 Thorame-Haute.

Lettre d'information • mai 2018

Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Avec la belle saison qui approche, il est temps de faire le point sur nos activités et d'annoncer le programme de l'été, qui s'annonce passionnant. Le traditionnel pèlerinage de Notre-Dame de la Fleur marquera le début de nos rencontres. Le programme complet est joint à ce courrier. Je salue à cette occasion le travail de tous ceux qui œuvrent physiquement ou administrativement à la réussite du projet associatif.

Une triste nouvelle. Yves ROUX nous a quitté. Toutes nos pensées accompagnent sa famille et à ses proches. Yves était très attaché aux deux Thorame. Il connaissait bien l'histoire régionale et avait notamment présidé la Société fraternelle des Alpains de Haute-Provence à Paris. Il avait aidé à la concrétisation de plusieurs chantiers de l'association, notamment pour la rénovation de Notre-Dame du Serret.

A bientôt,
Le président, Paul GIRAUD

Vie de l'association

Notre-Dame du Serret – Poursuite des travaux d'aménagement

Après le décroûtage des murs, nous abordons la réalisation d'un plancher en panneaux de bois, facilement aménageable par le futur et démontable pour la réalisation de sondages archéologiques. Le conservateur du Service régional d'archéologie (SRA) a été informé de ce projet, ainsi que le chef du Service départemental d'archéologie (dépendant du Conseil départemental), et bien sûr le maire de la commune.

Pour mémoire, ce choix constitue un compromis afin de réduire les différentes contraintes financières, pratiques et pour la préservation du potentiel archéologique. Nous remercions les bénévoles, notamment, Charly GRAC, Gérard GRAC et les membres du bureau pour ce travail.

Nous espérons pouvoir réaliser les travaux dans les prochaines semaines afin de vous accueillir dans de bonnes conditions cet été, notamment à l'occasion de la nouvelle programmation culturelle estivale 2018.

Rencontres estivales : causeries, expo, balades

Le programme des manifestations vous est adressé ci-joint. Comme on le constate, nous avons souhaité un programme varié et de qualité, pour tous.

Nous faisons appel à des acteurs locaux, professionnels, historiens, bénévoles pour partager leurs passions.

Comme chaque année, depuis 5 ans, l'ensemble de ces manifestations est gratuit et repose sur le travail des bénévoles. Un temps de convivialité, autour d'un apéritif offert par l'association, clôture les rencontres. Chacune des rencontres fera l'objet d'une communication spécifique.



- La prochaine rencontre de l'association, qui ne figure pas sur le programme, est l'exposition consacrée à l'hôtel Fontgailarde, durant la journée du traditionnel pèlerinage à Notre-Dame de la Fleur, le lundi de Pentecôte. Elle sera visible la journée, à partir de 10h30.

Il s'agit d'un travail de recherche agrémenté des nombreuses illustrations (cartes postales, guide et cartes routières d'époque). Cette expo retrace les principaux points historiques et propose plusieurs informations inédites... Une partie est consacrée au peintre Paul Levéré (1875-1949), auteur des décorations d'une salle



de restaurant. Elle s'inscrit dans une certaine logique, après avoir étudié la chapelle Notre-Dame de la Fleur, puis la gare. Elle sera proposée à nouveau pendant la fête patronale, du 17 au 19 août.

- Une modeste subvention a été demandée à la Communauté de communes Alpes Provence Verdon, pour prendre en compte une partie des frais d'impression (exposition et communication).
- Par ailleurs, l'assemblée générale ordinaire est prévue le 21 juillet à 17h30. Les adhérents recevront la confirmation de cette rencontre annuelle par courrier, début juillet.

Cotisations

Pensez à renouveler votre adhésion. Un bulletin d'adhésion est joint à ce courrier (par la poste), pour les adhérents qui ne sont plus à jour (les adhésions se font du 1^{er} juillet au 30 juin). Pour les envois par mail, un message sera adressé séparément. N'hésitez pas à nous consulter si vous avez un doute ou si vous n'avez pas reçu votre reçu fiscal (déductible des impôts, sous condition d'éligibilité).

Zoom patrimoine

Pont du Moulin (ou ancien pont d'Ondres)

Nous apprenons que ce monument a été retenu au titre du "loto patrimoine" voulu par le président de la République et soutenu par le médiatique Stéphane BERN. Nous nous réjouissons de cette nouvelle. D'après les informations que l'on peut se procurer, le financement des travaux serait intégral, car il fait partie des quelques monuments retenus comme les plus emblématiques au niveau national (un par région). Nous sommes fiers d'avoir pu contribuer à la documentation précise et à la mise en lumière de ce pont, grâce aux travaux de recherche menés depuis une quinzaine d'années. Il convient notamment de rendre hommage à Félix JAUME, notre ancien président, membre d'honneur, qui a largement exploré les archives départementales sur le sujet, et ce à la demande de deux municipalités successives. Plus récemment, une exposition a été réalisée en 2015, proposée à Thorame-Haute pendant la fête patronale de 2016 et à Ondres l'été dernier (en partenariat avec l'Association pour la sauvegarde d'Ondres). Cette exposition a également servi de support à l'édition d'un livret, déjà écoulé à plus de 150 exemplaires (merci à Charly GRAC pour la diffusion). Le livret est toujours disponible auprès de l'association (5€ frais de port offerts).

Cette expérience inédite de "loto du patrimoine" fait appel à un partenariat entre l'Etat, la Française des jeux et la Fondation du patrimoine. Elle constitue une sorte de palliatif aux faibles moyens alloués aux monuments historiques, dont beaucoup sont en périls, car comme l'affirme M. Bern dans une interview, l'Etat et les collectivités manquent de moyens financiers. Notre pont en a fait les frais ; la documentation que nous avons étudiée montre que sa sauvegarde a été envisagée par la municipalité dès son classement au titre des monuments historiques, en 1977. A plusieurs reprises, le coût des travaux et la faiblesse des finances locales ont eu raison du projet. Sans le "loto patrimoine", il aurait été très difficile de rassembler les fonds nécessaires (au moins 400 000 €).

La sélection des monuments reposait sur des critères tels que l'intérêt patrimonial et touristique ou encore l'état de péril. D'autres monuments de la région feront l'objet d'une aide partielle, à Guillaume (Alpes-Maritimes), Castellane, Archail ou Sisteron. Ils font partie des 250 sites retenus au niveau national, sur les près de 2000 considérés comme en état de péril. Selon un communiqué conjoint du Ministère de la Culture et de la Fondation du patrimoine en date du 14 février, un premier tirage est prévu le 14 septembre pour les Journées européennes du patrimoine et sera accompagné d'un jeu de grattage.

Concernant l'association du pont du Moulin, nous avons renouvelé récemment notre appel au dialogue, par écrit, en cohérence avec les engagements pris lors de notre dernière assemblée générale. Nous souhaitons l'association du plus grand nombre d'acteurs, d'Ondres à Peyresq, en passant la Colle, pour une réussite collective du projet. Le pont du Moulin est bien commun, cher à tout un territoire.

Quelques éléments intéressants sur l'environnement historique du pont et du Moulin

Si les bâtiments du moulin en ruine que nous connaissons ont fait l'objet de plusieurs transformations successives au cours du XIX^{ème} siècle, on sait par différentes sources que d'autres structures hydrauliques se trouvaient à proximité. Il ne s'agit pas forcément des bâtiments actuels qui semblent assez tardifs par leurs dimensions imposantes.

Tout laisse à croire que les origines de ces moulins sont très anciennes. En effet, dès le XIII^{ème} siècle on trouve trace de la présence de moulins (ou paroirs) au quartier des Iscles.

Parmi les chartes du cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille - document qui rassemble de précieuses informations sur les possessions et donations faites à cette abbaye - plusieurs textes concernent Notre-Dame du Serret et les familles seigneuriales de Thorame. Notre-Dame du Serret était l'une des nombreuses possessions de l'abbaye. Voici l'une de ces chartes, datée de 1218. Guillaume Féraud, seigneur de Thorame donne à *ecclesie sancte Marie de Toramina* - identifiable à Notre-Dame du Serret - un paroir (ou moulin à paroir pour les draps ?) des ribes et tout le tènement ou, autrement dit, toutes les terres qui dépendent de ce paroir.

En outre, il abandonne ses droits d'impôts variés sur l'ensemble de la propriété qu'il donne, c'est-à-dire exempté de droit de corvée (*coroatas*), ses droits sur les ânes (*asinarias*), des droits de garde de l'enceinte du château (*clausuram castelli*), de gardes de nuit (*excubias*) et de gardes du château (*custodiam castelli*).

Copie exacte du texte imprimé (II, n° 1020, p. 480-481) - 30 avril 1218 :

Noscant tam presentes quam posteri quod ego Guilielmus Feraudus.... omnes exactiones quas ab hominibus sub dominio **ecclesie sancte Marie de Toramina**, de prediis et honoribus casatis, faciebam, scilicet *coroatas*, *asinarias*, *clausuram castelli* et *excubias* ad *custodiam castelli* et omnes injustas exactiones relinquo.... ; et domo.... eidem ecclesie **pararium in Inscla** cum ribagio et totum tenementum

W. Isoardi, in manu sacra domini J., Senecensis episcopi, et cartam quam inveni in ecclesia de eadem materia * confirmo....* In hanc confirmationem, sicut prenotata est in presenti cartula W. Feraudi, fuerunt isti presentes : B. prior de Castellana, P. Latilus sacerdos, R. capellanus sancte Marie, B. Leoncius, W. Isoardus, W. de Mosteriis, W. Bos.

Nos vero J., Senecensis episcopus, ex rogatu W. Feraudi, hanc cartulam confirmamus, et eam cum nostro sigillo corroboramus.

Hec cartula est composita in ultimo die aprilis, luna prima, anno ab incarnatione Domini M° cc° x° vii°.

Ouvrage complet disponible sur Google Book : *Collection des cartulaires de France, tome IX, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, publié par M. GUERARD, membre de l'Institut de France, tome II, Paris, typographie de Ch. Lahure, imprimeur, 1857.

Cette donation est faite pour réparer les "exactions" commises par Féraud contre les "les hommes de l'église Sainte-Marie". On sait qu'il convoitait les biens de l'abbaye. (On peut citer à ce sujet un article de Damase ARBAUD (p. 105), paru dans le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, pp. 96 et suivantes, tome XII, 1905-1906).

Le pont du Moulin se situe tout prêt du quartier des Iscles, où la topographie se prête bien à l'implantation de moulins ou d'autres activités hydrauliques.

Merci à Benoît pour son aide à la traduction. Le sujet est passionnant et toute contribution est la bienvenue.

Contact : apspth@gmail.com - 06 68 89 94 41 - thorame-haute-patrimoine.fr